

CONNAÎTRE LES AIDES ET OUTILS DE FINANCEMENT

Identifiez les dispositifs qui peuvent vous permettre de financer vos investissements énergie : Certificats d'Économies d'Énergie, fonds chaleur, prêt éco énergie...

Toutes les informations sur le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie

Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

[Pour tout savoir sur ce dispositif, allez sur le site du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.](#)

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) met à votre disposition un outil dédié à l'estimation des CEE valorisables dans le cadre de projets d'efficacité énergétique. Il pourra être mobilisé en amont de la mise en oeuvre d'un projet, par le maître d'ouvrage lui-même ou ses partenaires, qu'il soit particulier, entreprise ou collectivité. L'outil en ligne de calcul des CEE s'appliquent exclusivement aux opérations engagées dans le cadre de la troisième période, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2015. L'actuelle version contient les 150 fiches opérations standardisées téléchargeables en PDF.

[Pour consulter et télécharger les fiches spéciales Industrie, cliquez ici.](#)

[Pour utiliser le calculateur de l'ADEME, cliquez ici.](#)

Le Fonds Chaleur de l'ADEME

Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.

[Pour découvrir le Fonds Chaleur de l'ADEME en détails, consultez la rubrique dédiée sur le site de l'ADEME en cliquant ici.](#)

Le Prêt Eco-Energie (PEE) de BPI France

Avec le Prêt Eco-Energie (PEE), optimisez votre performance énergétique, BPI France vous aide à financer vos équipements éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Un financement sans garantie, à taux préférentiel et cumulable avec les primes CEE.

[Le Prêt Eco-Energie vous intéresse ? Découvrez le site web dédié pour voir les avantages et demander votre financement !](#)